

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, et dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil Municipal.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentés :

- le contexte économique mondial et national pour 2010 (I) ;
- les principales mesures de la loi de finances pour 2010 (II) ;
- une analyse de la situation financière de la collectivité (III) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (IV).

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010

A. VERS UNE CROISSANCE LENTE ET PRECAIRE EN 2010

Après un repli estimé à 1,7% en 2009, l'activité mondiale devrait progresser d'environ 3 % en 2010.

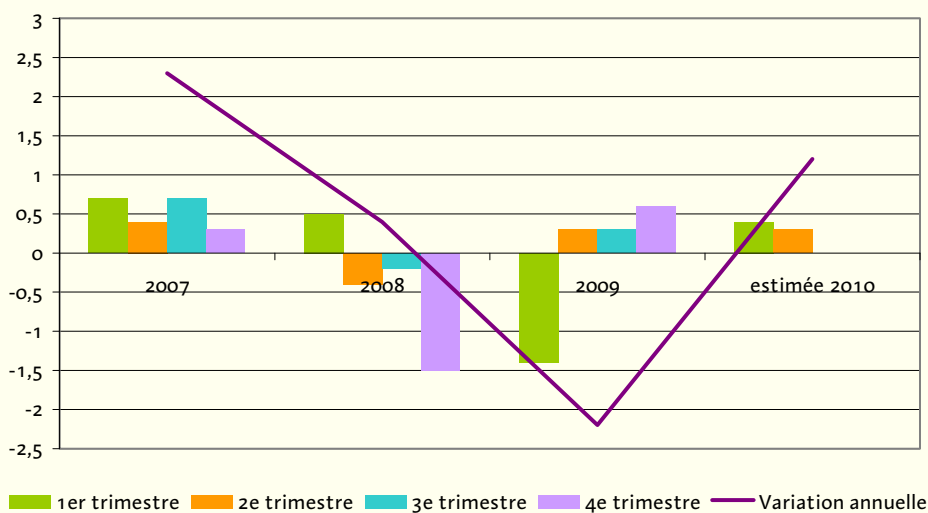
Cette reprise, amorcée au second trimestre 2009, devrait cependant s'opérer à un **rythme particulièrement lent** en 2010, avec la fin des grands plans de relance et leur remplacement par des mesures d'assainissement, rendues nécessaires par l'endettement démesuré de certains pays industrialisés. Cette reprise **resterait également fragile**, le risque de récession n'étant pas écarté, en raison notamment d'un retour aux politiques à l'origine de la crise et d'un taux de chômage toujours élevé.

La zone euro n'échapperait pas la règle. Ainsi, pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, l'activité ne devrait pas progresser, selon la Banque Centrale Européenne, de plus de 0,8 % en 2010, après un recul de 4,2 % en 2009. Cette estimation reste cependant très incertaine, les prévisions des économistes variant de + 0,2 % à + 2,4 % pour un consensus de + 1,3 %.

En France, la croissance devrait s'établir entre + 1 et + 1,5 %, contre + 0,75 % inscrit dans le budget 2010 de l'Etat. Cette prévision de croissance reste cependant conditionnée par le comportement des ménages, qui devrait constituer le principal moteur de la croissance française en 2010. Les mesures drastiques de l'Etat, avec l'instauration de la taxe carbone, la diminution des prestations sociales et le retrait des mesures de relance de l'économie (telle la prime à la casse), couplées au retour de l'inflation pourraient contrarier fortement cette prévision.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010

CROISSANCE DU P.I.B. EN FRANCE



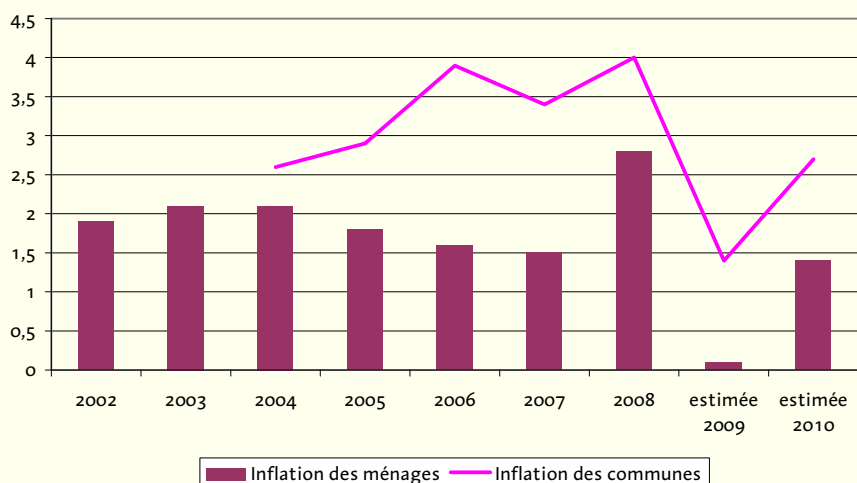
B. UNE INFLATION MODEREE, DES DOTATIONS LIMITEES

Stimulée par la taxe carbone et par la progression des prix des matières premières, et notamment des prix de l'énergie, mais contrainte par la faiblesse de la demande, l'inflation française devrait avoisiner, selon le consensus des économistes, 1,4 % en 2010, contre 0,1 % en 2009. Le projet de loi de finances table, quant à lui, sur une inflation de 1,2 % en 2010, limitant d'autant l'évolution de ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Pour autant, selon les tendances des années précédentes, l'inflation subie par les communes devrait s'établir à + 2,7 % en 2010, soit 1,3 point d'inflation supplémentaire.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010

EVOLUTION DE L'INFLATION ANNUELLE MOYENNE



La zone Euro devrait également connaître une inflation modérée en 2010 (entre 0,8 % et 1,5 % selon les prévisionnistes), inférieure à l'objectif de 2 % fixé par la Banque Centrale Européenne. Pour soutenir la demande, en facilitant le recours à l'emprunt, la Banque Centrale Européenne ne devrait pas réviser dans l'immédiat ses taux directeurs. Les taux d'intérêt devraient donc rester stables, à un niveau historiquement bas, au minimum sur la durée du premier semestre 2010.

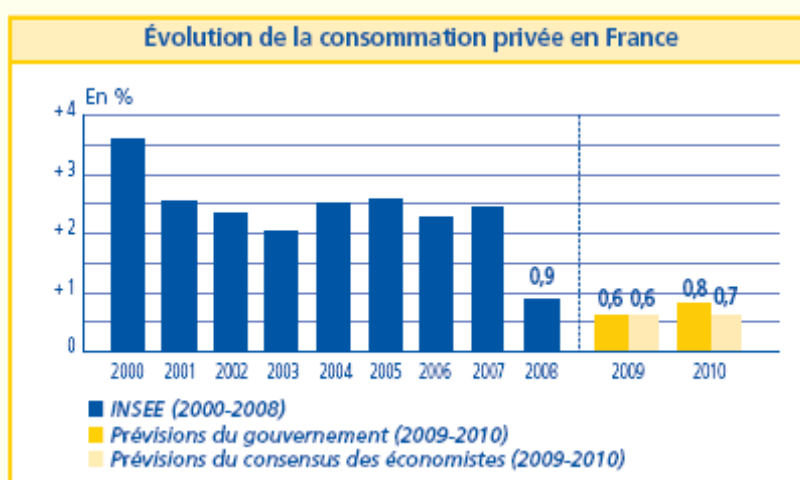
C. LA CONSOMMATION DES MENAGES, UN MOTEUR EN SOUS-REGIME

Les hypothèses sur l'évolution de la consommation des ménages en 2010 sont nombreuses et parfois contradictoires. Si les scénarii les plus pessimistes prévoient un repli de la consommation de 0,2 %, la majorité des économistes conjecturent une augmentation de 0,7% de la consommation des ménages en 2010.

Avec un taux de chômage fleurant les 11 % à la fin de l'exercice 2010, les ménages pourraient naturellement limiter leur consommation et se reporter dès le début de l'année, à l'instar de l'année précédente, sur des produits d'épargne. En dépit de taux d'intérêt particulièrement dissuasifs, et en raison du contexte de crise, l'année 2009 a, en effet, été marquée par le niveau d'épargne le plus élevé depuis 2002.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010

Toujours est-il que les collectivités territoriales, et notamment les communes à travers leurs centres communaux d'action sociale, devraient une nouvelle fois être interpellées pour venir en soutien à la consommation des ménages, en instruisant toujours plus de demandes d'aides d'urgence.



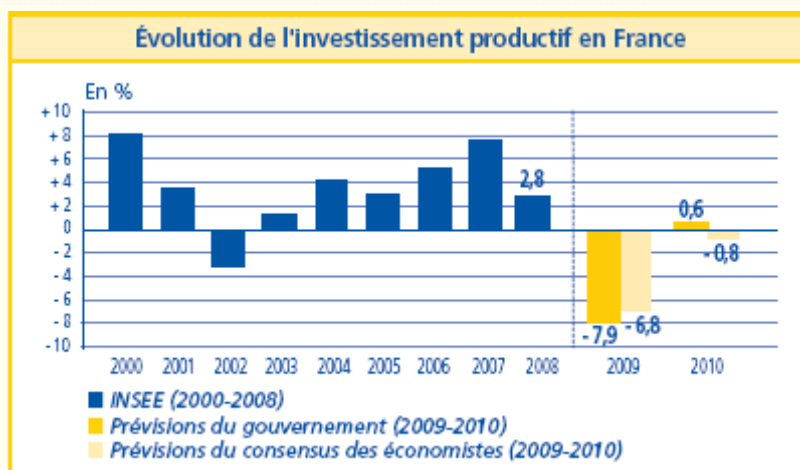
Source : Dexia

D. L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF EN PANNE

En dépit de la suppression de la taxe professionnelle, qui, selon le gouvernement devrait générer une diminution moyenne de 22 % du coût d'un investissement productif, les entreprises, par manque de visibilité et en raison de situations financières dégradées, ne devraient pas opérer d'investissements soutenus en 2010.

Ce sont les collectivités territoriales qui viendront comme en 2009, au chevet du secteur économique, en s'inscrivant dans le dispositif de remboursement anticipé du F.C.T.V.A., mesure d'aubaine reconduite par l'Etat, pour amener les collectivités à maintenir un niveau minimum d'investissements et masquer, par la même, son désengagement financier vis-à-vis du secteur public local. Les entreprises devraient d'ailleurs se contenter de mobiliser leurs capacités de production actuelles pour répondre à la demande des collectivités.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL POUR 2010



Source : Dexia

LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

INDICATEURS	2009	2010
Prix à la consommation en France	+ 0,1 %	+ 1,4 %
Prix à la consommation en Zone Euro	+ 0,3 %	+ 0,8 %
Inflation des communes	+ 1,7 %	+ 2,7 %
P.I.B. en volume en France	- 2,2 %	+ 1,2 %
P.I.B en volume en Zone Euro	- 4,2 %	+ 1,3 %
F.B.C.F des administrations publiques	- 4,1 %	xxxx %

II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010

II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010

A. L'ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS

1. Les dispositions générales

Selon les termes du projet de loi de finances pour 2010, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ne progresseraient, une nouvelle fois, qu'au seul rythme de l'inflation prévisionnelle, soit de 1,2 % selon les prévisions du gouvernement. Au sein de cette enveloppe, la dotation globale de fonctionnement n'évoluerait que de 0,6 % en 2010.

Depuis la fin du contrat de croissance et de solidarité, et la refonte du périmètre de l'enveloppe normée, les collectivités territoriales subissent chaque année, un peu plus, le désengagement financier de l'Etat. En effet, le contrat de croissance, en associant les collectivités au produit de la croissance économique, permettait une progression des dotations à un rythme proche, voire supérieur, à celui de l'inflation subie réellement par les communes. La substitution du contrat de croissance par un contrat de stabilité, opérée sans concertation ni compensation, contribue à réduire fortement le « pouvoir d'achat » des collectivités et les contraignent à augmenter à la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, pour pouvoir continuer de financer des services créés à une époque où l'Etat soutenait encore le secteur public local.

2. L'évolution de la dotation globale de fonctionnement

a. L'évolution arrêtée par la loi de finances

Sous couvert d'une meilleure répartition des concours financiers entre les collectivités, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) ne progressera que de 0,6 % en 2010, soit de la moitié de l'inflation prévisionnelle. Dans les faits, cette mesure doit permettre à l'Etat d'opérer le versement des dotations compensatoires liées à la suppression de la taxe professionnelle et de limiter l'impact, sur son budget, des augmentations de population constatées par les recensements.

→ **II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010**

Au sein de la D.G.F., c'est le complément de garantie qui constituera la variable d'ajustement nécessaire à la progression des autres composantes de la dotation. Ce complément devrait donc diminuer de 2 % en 2010, comme en 2009.

**Evolution attendue des composantes
de la DGF pour 2010**

	2010
Dotation forfaitaire des communes	Xxxx
Dotation de base	Xxxx
Dotation superficière	Xxxx
Dotation de garantie	- 2 %
Dotation de solidarité rurale	Xxxx
Dotation nationale de péréquation	Xxxx

Il convient de noter qu'à compter de l'exercice 2010, la dotation globale fonctionnement sera calculée, chaque année, à partir de chiffres de population actualisés - par décret au mois de décembre de l'année précédente -. C'est donc la population de l'année 2007 qui servira de référence au calcul de la dotation globale de fonctionnement de cet exercice (la D.G.F., versée en 2009, ayant été calculée à partir du chiffre de population de l'année 2006).

b. L'évolution de la D.G.F. pour la ville d'Essey-lès-Nancy

Des incertitudes importantes pèsent sur le montant de la dotation globale de fonctionnement qui sera versée à la ville en 2010.

En effet, sans l'avoir notifié à la collectivité, l'Etat semble avoir procédé, en 2009, à une compensation partielle de la perte virtuelle de population, constatée entre les exercices 2008 et 2009 (2.494 habitants), en versant, selon les termes de l'article L. 2334-9 du C.G.C.T., une dotation de base amortissant, de 50 %, la perte financière générée par cette baisse. De fait, la dotation globale de fonctionnement à recevoir en 2010 pourrait être inférieure à celle de 2009, si l'Etat décidait de ne pas reconduire son dispositif de compensation. D'autant que la collectivité pourrait perdre également, en 2010, pour les mêmes raisons de baisse virtuelle de

II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010

population, son éligibilité à la dotation nationale de péréquation, composante de la D.G.F.

Selon une hypothèse basse, mais réaliste, la D.G.F. 2010 pourrait s'établir à un montant équivalent, voire inférieure, à celui perçu en 2007, nonobstant l'intégration, notifiée par l'I.N.S.E.E., de 196 habitants dans le calcul de la dotation.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

	2007	2008	2009	estimée 2010
<i>Population retenue</i>	<i>8.017</i>	<i>9.967</i>	<i>7.473</i>	<i>7.652</i>
Dotation forfaitaire des communes	1.003.098 €	1.219.646 €	1.088.884 €	979.782 €
<i>Dotation de base</i>	<i>731.658 €</i>	<i>946.774 €</i>	<i>821.409 €</i>	<i>717.612 €</i>
<i>Dotation superficière</i>	<i>1.793 €</i>	<i>1.821 €</i>	<i>1.845 €</i>	<i>1.853 €</i>
<i>Dotation de garantie</i>	<i>269.647 €</i>	<i>271.051 €</i>	<i>265.630 €</i>	<i>260.317 €</i>
Dotation de solidarité rurale	58.163 €	76.194 €	58.654 €	60.204 €
Dotation nationale de péréquation	4.951 €	86.796 €	30.206 €	0 €
TOTAL	1.066.212 €	1.382.636 €	1.177.744 €	1.039.986 €

 **II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010****3. L'évolution des autres concours financiers**

	2010
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	- 26 %
Dotation élu local	+ 0,6 %
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)	- 5,7 %
Compensations d'exonérations	- 3,6 %
Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)	+ 6,4 %
Produits des amendes de police	+ 6,7 %
Dotation globale d'équipement des communes (DGE)	+ 1,2 %
Dotation générale de décentralisation (DGD)	+ 0,6 %
Subventions diverses	+ 1 %

B. L'ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE**1. La suppression de la taxe professionnelle**

L'année 2010 sera marquée par la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs et son remplacement par la contribution économique territoriale. Il s'agit, à travers ce projet, d'accroître la productivité des entreprises françaises en favorisant leurs investissements productifs.

La contribution économique territoriale (C.E.T.) sera donc composée de deux cotisations : la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.), assise sur la valeur foncière des entreprises, et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), cotisation complémentaire à la première. Le produit de cette nouvelle imposition sera réparti entre les échelons territoriaux comme suit :

- communes et intercommunalités : 100 % de la C.F.E. et 26,5 % de la C.V.A.E. ;
- départements : 48,5 % de la C.V.A.E. ;
- régions : 25 % de la C.V.A.E.

Les collectivités territoriales ne percevront directement la contribution économique territoriale qu'à compter de l'exercice 2011. Elles bénéficieront donc en 2010 d'une dotation de l'Etat chargée de compenser intégralement la perte de revenus liée à la suppression de la taxe professionnelle.

 **II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010**

Les impacts financiers de la réforme pour la ville d'Essey-lès-Nancy ne sont pas encore connus. En effet, c'est la Communauté Urbaine du Grand Nancy qui percevra la C.E.T. au lieu et place de la commune. Les montants des attributions de compensation et des dotations de solidarité communautaire, versées par l'établissement aux communes membres (pour compenser la diminution de leurs ressources liée à la mise en place de la T.P.U.), pourraient être révisés, à la baisse, dans les cinq années suivant la publication de la loi de finances pour 2010.

2. La revalorisation des valeurs locatives

La loi de finances pour 2010 prévoit une revalorisation de 1,2 % des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties (contre 2,5 % pour les propriétés bâties et 1,5 % pour les propriétés non bâties en 2009).

La réforme des valeurs locatives, reportées à de nombreuses reprises, pourrait être initiée en 2010. Dans cette hypothèse, la réforme ne concernerait probablement, dans un premier temps, que les locaux commerciaux.

C. LES AUTRES MESURES**1. L'instauration de la taxe carbone**

Bien qu'annulé par le Conseil Constitutionnel, le projet d'instauration de la taxe carbone devrait probablement aboutir en cours d'année 2010 et devrait s'inspirer largement du projet initialement débattu par les assemblées, dans le cadre de l'adoption de la loi de finances.

Les collectivités territoriales devraient donc être soumises au règlement de cette taxe (17 € par tonne de CO₂), notamment à l'occasion de l'achat de combustibles et de carburant. Ne prévoyant, jusqu'à présent, aucun dispositif de compensation pour les collectivités, la taxe carbone devrait représenter un surcoût pour les communes de 90 millions d'euros (soit environ 2 € par habitant).

 II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010**2. La réforme des collectivités territoriales**

Bien que ne faisant pas partie de la loi de finances pour 2010, la réforme des collectivités territoriales impactera certainement, négativement, les finances locales et, plus particulièrement, celles de l'échelon communal.

En effet, cette réforme, qui n'est pas encore aboutie à l'heure actuelle, entend notamment fixer, dans les deux années à venir, de nouveaux principes de répartition des compétences et des concours financiers entre collectivités.

Le projet de loi définirait des règles destinées à encadrer les mécanismes de cofinancements et à les limiter aux projets les plus significatifs ou présentant des motifs de solidarité ou d'aménagement du territoire, le maître d'ouvrage devant assurer une « part significative » du financement.

L'échelon communal qui bénéficie principalement de ces mécanismes de cofinancements devrait souffrir de cette nouvelle mesure et pourrait être contraint de freiner considérablement ses investissements dès la mise en place de la réforme.

 **III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE****III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE****A. LES EQUILIBRES FINANCIERS A LA FIN 2009**

En volume, le budget 2009 a progressé, toutes sections confondues (hors opérations d'ordre et provision), de 8,24 %.

Plus particulièrement, l'exercice 2009 a été marqué par :

- une progression, hors provision, des dépenses réelles de fonctionnement de 5,4 % (contre 10,6 % en 2008) ;
- une diminution, hors cession, des recettes réelles de fonctionnement de 3,7 % (contre + 11,6 % en 2008).

Conformément aux prévisions ayant présidé à l'élaboration du budget primitif 2009, l'épargne de gestion, dégagée sur cet exercice à hauteur de 244.000 € (contre 613.000 € en 2008), a été employée intégralement au remboursement de l'annuité de la dette et n'a pu concourir au financement des investissements de l'année.

La clôture de l'exercice 2009 fait, par ailleurs, apparaître, hors résultat reporté et provisionnement, un déficit de fonctionnement de 180.085,11 €. Ce déficit s'explique essentiellement par la diminution des concours financiers de l'Etat, et, plus particulièrement, par un recul de la dotation globale de fonctionnement de plus de 200.000 € et des produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 120.000 €.

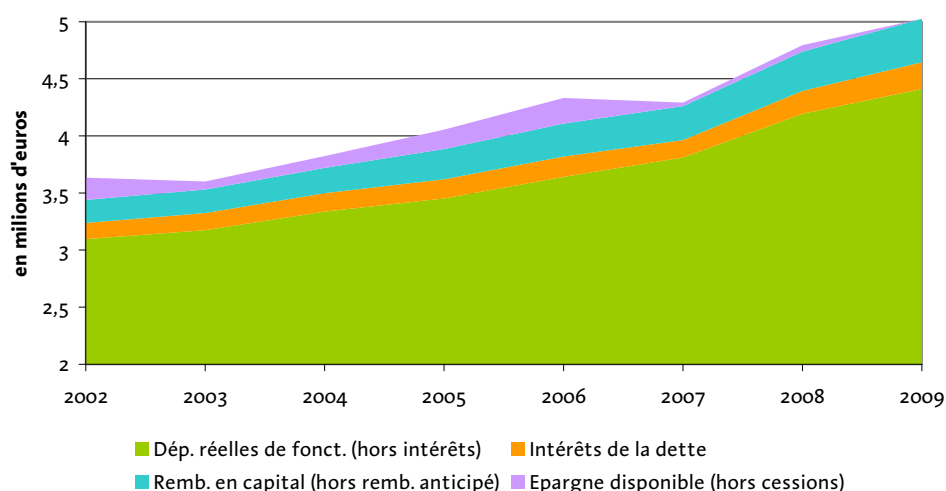
Aussi la ville a été contrainte de mobiliser, sur cet exercice, une partie de son excédent de fonctionnement, capitalisé les exercices précédents, pour compléter le financement de sa section d'exploitation.

Alors qu'elle escomptait, au stade du budget primitif, mobiliser 271.895,48 €, sur une épargne de 571.895,48 €, la ville d'Essey-lès-Nancy a réussi, par une maîtrise exemplaire de ses charges de gestion courante et par l'optimisation des mécanismes de recouvrement de ses recettes, à ne mobiliser que 180.085,11 € pour financer ses besoins de fonctionnement.

III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Aussi, près de 400.000 € d'épargne ont pu être sauvegardés pour assurer le financement des exercices à venir, en attendant l'intégration, dans le calcul des dotations, des résultats du recensement en cours.

FORMATION ET EVOLUTION DE L'EPARGNE DISPONIBLE



B. L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. L'évolution des dépenses de fonctionnement

La commune a dépensé en moyenne 516 € par habitant en 2009, pour assurer le fonctionnement et le développement de ses services, contre 494 € en 2008, soit une progression de 4,45 % de ses dépenses de gestion (dépenses réelles hors charges exceptionnelles et financières).

L'exercice 2009 a été caractérisé par :

- une augmentation conséquente de la fréquentation des dispositifs de la petite enfance et de la jeunesse (+ 19 %, par exemple, pour la garderie et la restauration scolaire et périscolaire), qui s'est traduite par une progression du même niveau des charges de gestion courante et de personnel dédiées à ces dispositifs ;

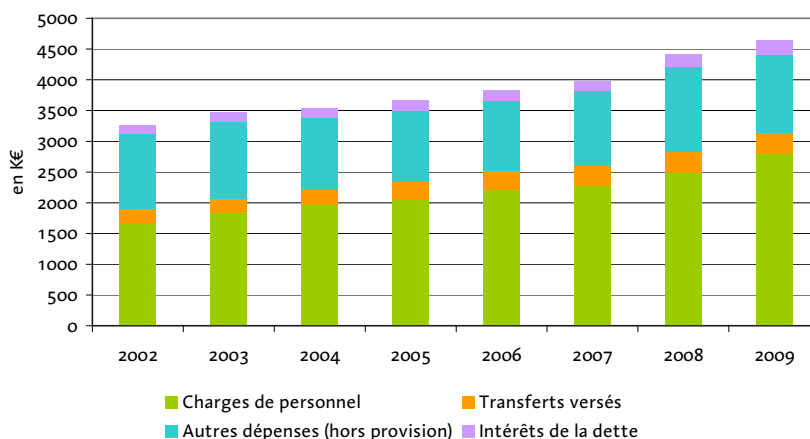
 **III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**

- la mise en œuvre des orientations politiques du mandat, axées en 2009, sur le développement des services proposés aux ascéens (développement de la police de proximité, des services dédiés à la parentalité et à la jeunesse...) et l'amélioration de leur cadre de vie (développement des espaces et prairies fleuries, organisations de nouvelles manifestations culturelles), qui a contribué, en partie, à la progression des charges de personnel ;
- un effort particulier de maîtrise des dépenses de gestion courante, qui a permis de réduire de près de 10 % les charges à caractère général, en comparaison avec l'exercice 2008 ; ces dépenses ont pu être ramenées à leur niveau de l'exercice 2007 (+ 2,7 %), nonobstant le développement des services à la population et de l'augmentation considérable de la fréquentation des dispositifs enfance-jeunesse, grâce :
 - aux marchés lancés par la collectivité, en fin d'année 2008 et en début d'année 2009, qui ont permis d'économiser près de 40.000 € sur cet exercice (marchés d'assurance, d'impression...) ;
 - à un encadrement spécifique des dépenses dédiées à la maintenance et à l'entretien du patrimoine, nécessité par un contexte financièrement défavorable à la collectivité ;
- une progression de 1,18 % des transferts versés (subventions aux associations, aux autres personnes de droit privé, au C.C.A.S., etc.), pour témoigner, en dépit de la crise, du soutien indéfectible de la collectivité au secteur associatif local et à ses établissements publics locaux.

Au final, l'effort déployé par la collectivité, en 2009, pour maîtriser ses dépenses de gestion a contribué à absorber l'augmentation de la fréquentation de ses services et à développer ces derniers, tout en préservant une part significative de l'épargne constituée les exercices précédents, et ce malgré un contexte de crise et une diminution significative des recettes de fonctionnement.

III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels) ont régressé de près de 4,5 % en 2009.

Cette diminution s'explique essentiellement par :

- le recul de la dotation globale de fonctionnement de plus de 200.000 € (cf. supra), les effets du recensement complémentaire n'ayant pu opérer pleinement que sur un exercice ;
- la diminution de près de 50 % (en comparaison avec les 3 exercices précédents) des produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la dégradation du marché de l'immobilier, soit environ 120.000 € ; la ville d'Essey-lès-Nancy, en forte croissance immobilière, a davantage souffert du contexte de crise que les autres collectivités, pour lesquelles la baisse des recettes, liées aux droits de mutation, s'est établie à 26 % ;
- la diminution des reversements de taxe professionnelle opérés, sans notification préalable, par la C.U.G.N. et, plus particulièrement, de la dotation de solidarité communautaire (- 65.000 €) ;

 **III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**

- la diminution, et, selon les circonstances, la fin, de la participation de l'Etat au financement des postes sous contrats aidés (- 35.000 € en 2009) ;
- la diminution des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité locale (- 11.000 €).

Pour autant, certaines recettes de gestion ont progressé en 2009 :

- les produits des services ont évolué de plus de 21 % sous l'effet de l'augmentation de la fréquentation des dispositifs jeunesse et petite enfance ;
- les contributions directes ont progressé de près de 9,2 %, sous l'effet notamment d'une augmentation physique des bases (hors revalorisation des valeurs cadastrales) de plus de 4 % pour la taxe d'habitation et 2,2 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- des recettes d'insertions publicitaires ont été perçues pour la première fois en 2009 (13.000 €) et se sont élevées à un niveau plus important qu'escompté.

Ces progressions permettent de rappeler que la collectivité jouit d'un niveau d'attractivité toujours aussi élevé et témoignent de l'intérêt et de la qualité des services proposés. On peut alors, d'autant plus, regretter que les partenaires financiers ne soient pas en mesure d'accompagner la collectivité dans son développement, ou, à défaut, de lui en donner les moyens.

C. L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2009

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires pour 2009, la ville a maintenu sur l'exercice écoulé un niveau d'investissement élevé (196,13 € de dépenses d'équipement brut par habitant¹ contre 168,34 € par habitant en 2008) pour :

¹ Sur une base de 8.500 habitants.

 **III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**

- mettre en œuvre les projets du mandat portant, notamment, en 2009, sur le développement des équipements dédiés à la famille, à la vie scolaire et à la jeunesse ;
- apporter son soutien au secteur économique local lourdement frappé par la crise ;
- bénéficier du remboursement anticipé du fonds de compensation de la T.V.A. dans le cadre du plan de relance pour l'économie.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2009 ont, ainsi, porté principalement sur :

- la réhabilitation et l'extension de l'Espace Pierre de Lune et de son terrain multi-sport à hauteur de 306.500 € ;
- les travaux d'aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais d'Assistantes Maternelles pour 178.500 € ;
- le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Delaunay pour 107.000 € ;
- l'aménagement des espaces extérieurs du quartier Mouzimpré pour 282.000 € ;
- la création d'une sur-toiture isolante pour le tennis couvert à hauteur de 168.000 €.

D'autres opérations d'équipement ont également été engagées sur cet exercice, telles la 2e tranche de la réhabilitation de l'école Mouzimpré et la construction de la crèche multi-activités, mais n'ont pas encore fait l'objet de règlements financiers significatifs.

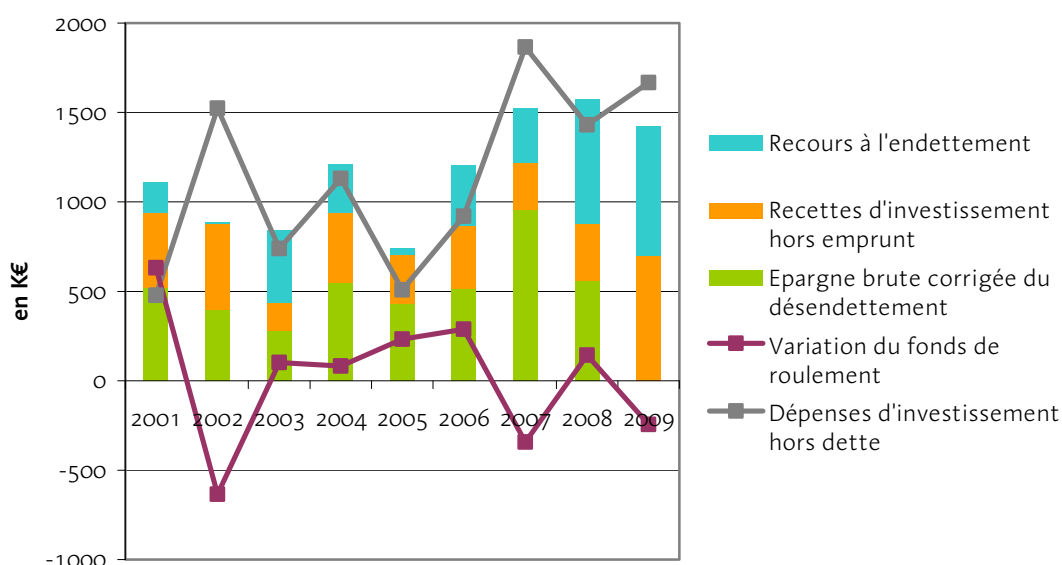
Les dépenses d'équipement de l'année 2009, ont été financées :

- par l'autofinancement (grâce l'affectation du résultat de l'exercice 2008) à hauteur de 10 % ;

III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

- par les subventions d'équipement à hauteur de 15 % ;
- par le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 27 % ;
- par le recours à l'emprunt à hauteur de 48 %.

SCHEMA DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2001-2009



D. L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève, au 31 décembre 2009, à 5,604 M€, contre 4,829 M € au 31 décembre 2008. Cette évolution s'explique par l'emprunt de 1,1 M€ contracté sur l'exercice, inférieur toutefois de 500.000 € aux prévisions budgétaires. En dépit de cette augmentation, l'encours de la dette par habitant reste nettement inférieur aux communes de même strate démographique avec 659 € de dette par habitant² (contre 1.024 € par habitant pour les autres communes).

L'annuité de la dette de 614 K€ en 2009 (contre 546 K€ en 2008), est en progression apparente de 12,5 %. Cette progression doit cependant être relativisée au regard de la régularisation comptable, opérée à hauteur de 24.000 € sur cet

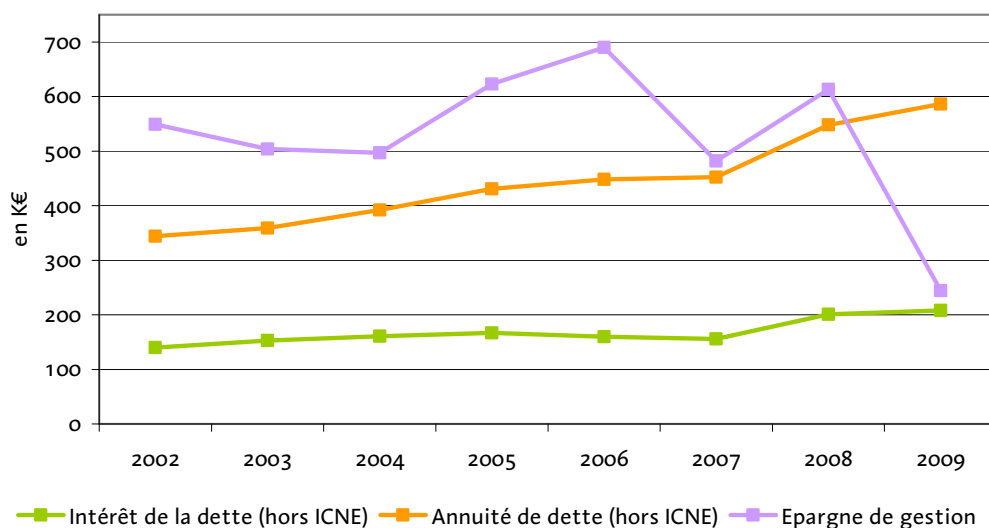
² Sur une base de 8.500 habitants.

III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

exercice, des intérêts courus non échus (I.C.NE.), qui pour certains n'avaient pas fait l'objet de rattachements depuis deux ans. De fait, l'annuité de la dette n'a progressé réellement que de 8 % en 2009 (contre 21 % en 2008).

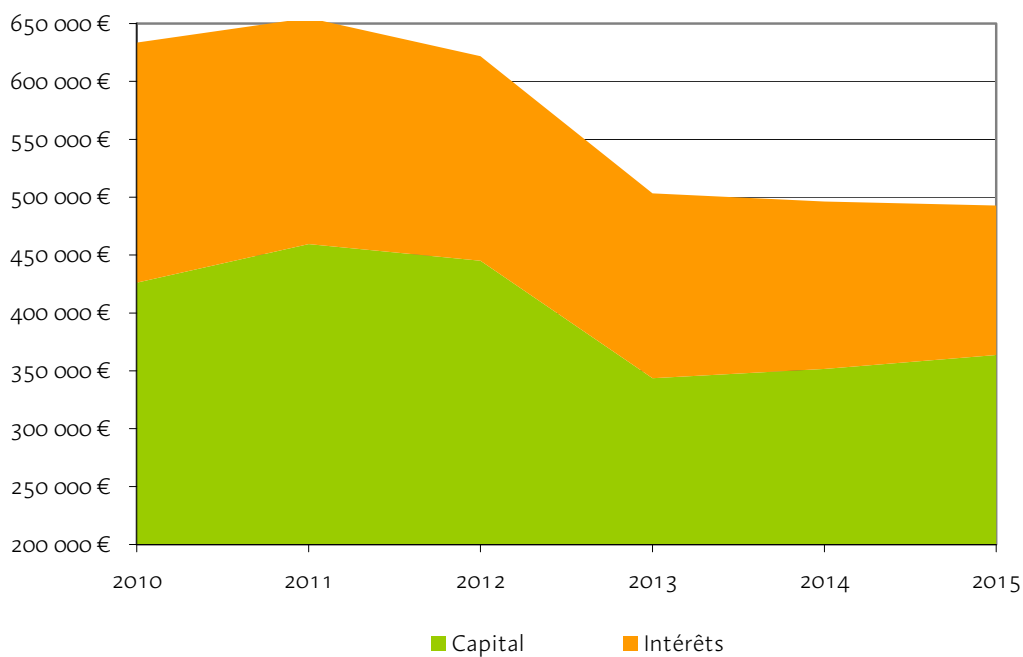
Sous le poids de la dette ancienne, l'annuité de la dette devrait encore progresser sur les deux exercices à venir, puis l'extinction de plusieurs emprunts en 2011 et 2012 devrait permettre de libérer près de 150.000 € de capacité de remboursement annuel pour la collectivité (correspondant à l'annuité d'un emprunt d'environ 3.000.000 € sur 30 ans à 3,5 %).

EVOLUTION COMPAREE DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'ANNUITE DE LA DETTE



III. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE



 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010****IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010****A. CONTENIR LES DEPENSES DE GESTION****1. Les charges de gestion courante****a. L'effort de maîtrise des charges de gestion courante**

Avec une dotation globale de fonctionnement en régression, la ville devra poursuivre cette année ses efforts de maîtrise de ses charges de gestion courante, engagés sur l'exercice précédent. Pour autant, les économies réalisées ne porteront pas sur une réduction, quantitative ou qualitative, des services et manifestations proposés à la population.

Cet effort se traduira, notamment, par le lancement de nouveaux marchés de services et de fournitures (marché de classes de neige, marché de fournitures administratives, marché transport) et par la rationalisation des périmètres de la commande publique (regroupement des commandes).

La ville engagera également des études et diagnostics de performance énergétique afin d'identifier les investissements à réaliser sur son patrimoine pour générer rapidement et durablement des économies d'énergie.

L'effort de maîtrise des charges de gestion courante sera d'autant plus nécessaire que la ville accueillera, dans ses écoles, à compter du mois de septembre 2010, 33 élèves de la commune Dommartemont, suite à la fermeture de leur groupe scolaire Jean Rostand et la demande de leurs parents de les scolariser sur la commune d'Essey-lès-Nancy. L'accueil de ces enfants sera compensé en partie par la participation de la commune de Dommartemont aux frais de scolarité. L'utilisation par ces enfants des dispositifs périscolaires et jeunesse de la ville, aux tarifs réservés aux ascéens, sera, en revanche, intégralement compensée par leur commune de résidence.

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010****b. La poursuite des objectifs du mandat**

Sans compromettre les capacités financières de la collectivité, la municipalité souhaite développer, en 2010, l'engagement de la ville dans les domaines culturels, éducatifs et sociaux.

Ainsi, la ville participera financièrement à l'étude qui sera diligentée par le centre communal d'action sociale pour identifier et analyser les besoins sociaux sur le territoire. Cette démarche d'observation sociale permettra de décliner, en fonction des publics étudiés, les nouveaux axes de la politique sociale communale, et d'identifier les actions sociales prioritaires à engager par le C.C.A.S. et la commune sur les exercices à venir.

Dans le domaine culturel, et face au succès rencontré par les manifestations organisées par la ville l'an passé (Printemps Littéraire, Essey Chantant...), la municipalité souhaite proposer aux ascéens un nouvel évènement culturel intitulé « Marché des Arts ». Il s'agit, pour un coût d'environ 1.500 €, de présenter une exposition d'objets d'artisanat ou d'art fabriqués par les habitants, commerçants et associations d'Essey lors du marché de Noël organisé, en décembre 2010, par l'association Les Boutiques d'Essey.

Enfin, sur proposition de l'association Bibliothèque Pour Tous, la ville étudiera en 2010 la possibilité d'offrir à toute ou partie de la population, contre versement d'une subvention complémentaire, la gratuité du service de prêt de livres et de magazines assuré par l'association.

c. La création d'une Caisse des Ecoles

Afin d'associer davantage l'Education Nationale au fonctionnement des écoles de la ville et permettre l'attribution d'aides aux élèves défavorisés, la collectivité envisage d'instituer une Caisse des Ecoles à compter de cet exercice.

Etablissement public communal, dotée d'un budget propre, la Caisse des Ecoles regroupe au sein d'un conseil d'administration, des représentants du conseil municipal, de l'Education Nationale et des sociétaires. Outre l'attribution d'aides et de secours, la Caisse des Ecoles peut mettre en œuvre des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant du premier et du

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010**

second degré. Elle est financée essentiellement par des subventions (de l'Etat, des collectivités...), des redevances perçues sur les usagers, des dons et des cotisations.

Aussi, certaines dépenses de gestion courante ne seront plus délibérées, à compter du budget primitif 2010, par le conseil municipal, mais par le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles. Toutefois, le conseil municipal restera compétent pour déterminer le montant de la participation de la ville au financement de la Caisse des Ecoles.

La création de la Caisse des Ecoles ne devrait pas générer de dépenses supplémentaires pour la ville :

- l'augmentation des crédits dédiés au versement de subventions sera compensée intégralement par la diminution des charges à caractère général ;
- la participation au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles n'est pas indemnisée, et peut être soumise à cotisation préalable ;
- la Caisse des Ecoles sera systématiquement associée aux marchés lancés par la ville, pour bénéficier des économies liées au regroupement de commandes.

Le budget primitif 2010 de la Caisse des Ecoles devrait s'établir à 110.000 € et être composé, notamment, des dépenses de classes de neige, de transports, de fournitures scolaires et des subventions versées aux coopératives scolaires.

2. Les charges de personnel

a. L'évolution automatique des dépenses de personnel

Les charges de personnel progresseront automatiquement en 2010 en raison notamment de :

- l'augmentation prévue au mois de juillet 2010 de 0,5 %, et probable au mois d'octobre 2010 de 0,3 %, de l'indice servant d'assiette à la liquidation du traitement des agents publics ;

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

- l'effet glissement-vieillesse technicité, qui, intégrant les effets des avancements liés à l'ancienneté (avancements d'échelon, de grade, de cadre d'emploi), devrait d'établir à 1,5 % ;
- la régularisation de la bonification indiciaire auprès des agents qui auraient dû en être bénéficiaires depuis le 1^{er} août 2006 ;
- l'organisation du recensement de la population, compensée partiellement par l'Etat, mais qui devrait générer des recettes supplémentaires de dotations à compter de l'exercice suivant ;
- l'organisation et la tenue des scrutins des élections régionales au mois de mars prochain, partiellement compensée par l'Etat.

Si aucune mesure catégorielle ne vient s'ajouter en cours d'année à ces évolutions obligatoires, la masse salariale devrait progresser automatiquement de 2,5 % en 2010, soit environ 71.000 €.

**Augmentation prévisionnelle des charges de personnel
(hors modification du tableau des effectifs)**

	Inscriptions budgétaires supplémentaires	Recettes associées
Evolution de l'indice 100	10.500 €	
Effet Glissement Vieillesse Technicité	35.000 €	
Régularisation de la bonification indiciaire	18.000 €	
Organisation du recensement	20.870 €	15.386 €
Organisation des élections	2.000 €	
TOTAL	86.370 €	15.386 €

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010****b. L'évolution de la structure des dépenses de personnel**

Au-delà de ces évolutions automatiques, les charges de personnel progresseront, moins fortement qu'en 2009, en raison de la volonté de la municipalité :

1) d'affecter un agent à la mobilisation des recettes et à l'identification de nouvelles marges de manœuvre financières

La mobilisation de l'ensemble des agents à la production des services à la population et la refonte de la procédure d'élaboration et d'exécution budgétaire ont démontré la nécessité de disposer d'un agent en charge de missions d'accompagnement des services dans l'identification de nouvelles sources de financement et dans la mobilisation de leurs recettes, du recouvrement des participations, des subventions et des produits de la fiscalité (notamment, à compter de l'exercice 2010, des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure), du suivi et de la relance des impayés² et du développement d'outils de contrôle de gestion.

Exerçant ces fonctions depuis le mois de juillet dernier, l'agent, mis gracieusement à disposition de la collectivité par La Poste, devrait intégrer les effectifs à compter du 1^{er} mai prochain. Ce poste devrait néanmoins rapidement s'autofinancer, avec les économies dégagées et les nouvelles sources de financement identifiées. Par ailleurs, en raison du dispositif d'incitation financière à la mobilité développé par La Poste, cet agent ne devrait peser sur la masse salariale qu'à hauteur d'un tiers de poste en 2010 (soit 15.000 € nets).

2) de renforcer les effectifs services techniques tout en soutenant les dispositifs d'apprentissage et d'insertion

La municipalité entend recruter sur cet exercice deux jeunes sous contrat d'apprentissage dans les domaines des espaces verts et du bâtiment, domaines en expansion avec l'évolution du patrimoine de la collectivité et la volonté d'offrir aux ascéens un environnement paysager de qualité. La collectivité bénéficiera ainsi, à moindres frais, d'une main d'œuvre qualifiée,

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010**

tout en permettant à des jeunes de disposer d'une expérience significative, indispensable aujourd'hui à l'obtention d'un premier emploi.

Par ailleurs, la ville pourvoira le départ volontaire, au 1^{er} février 2010, d'un agent, employé dans le domaine des espaces verts sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, par le recrutement d'un nouvel agent sous contrat aidé.

Ces mesures ne devraient donc générer qu'un coût supplémentaire de 600 € (nets) en 2010 pour la collectivité.

3) de renforcer et stabiliser les effectifs dédiés aux dispositifs de la petite enfance et de la jeunesse

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des dispositifs dédiés à la vie scolaire, à l'enfance et à la jeunesse, la ville sera amenée, en 2010 :

- à pérenniser les postes d'accueil du pôle jeunesse et de coordination de la Maison de la Parentalité pourvus actuellement par des agents sous contrats aidés ;
- à renforcer les effectifs des agents vacataires recrutés dans le cadre de la garderie périscolaire et de l'accompagnement à la cantine, du centre de loisirs, de l'aménagement du temps social de l'enfant et du dispositif Sport et Culture.

L'augmentation des charges de personnel, évaluée à 16.000 €, sera compensée en partie par les participations de la C.A.F. et des familles.

B. SAUVEGARDER LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion seront marquées en 2010 essentiellement par :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties de 1,2 %, soit une augmentation, hors progression des bases physiques, de 18.700 € ;

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

- la progression probable des bases physiques des impôts ménages de 3 %, avec la mise en service de 190 logements, soit environ 47.000 € de recettes fiscales complémentaires ;
- le recul possible de la dotation globale de fonctionnement de 130.000 € ;
- la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure, qui devrait rapporter environ 40.000 € de recettes à la collectivité en 2010 ;
- la progression de plus de 3 % des participations des familles, suite à la revalorisation des tarifs des services municipaux, délibérée en décembre par le conseil municipal, et à l'augmentation de la fréquentation des dispositifs enfance, périscolaire et jeunesse ;
- la reprise des transactions immobilières qui pourrait impacter à la hausse les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Toutefois, par prudence et en raison d'un contexte financier incertain, il sera proposé de n'inscrire, au budget primitif, qu'un montant de recettes équivalent à celui perçu en 2009.

Compte tenu de ces évolutions, et hors reprise de la provision et évolution des taux de fiscalité, les recettes de gestion devraient s'établir au même niveau qu'en 2009.

C. PRESERVER L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire sera, à l'instar de l'exercice écoulé, difficile à trouver et il revient, une nouvelle fois, à la collectivité de combler le déficit généré par le désengagement de l'Etat.

La collectivité devra combiner trois mesures pour équilibrer son budget 2010 :

- 1) affecter l'excédent de fonctionnement de 186.000 € de l'exercice 2009 à la couverture des besoins de financement de la section d'exploitation ;

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010**

- 2) mobiliser la provision de 205.000 €, constituée l'exercice précédent à partir de l'excédent de fonctionnement, d'environ 571.000 €, capitalisé les années antérieures ;
- 3) augmenter de 5 % les taux de fiscalité des ménages, pour dégager 78.000 € de recettes fiscales supplémentaires.

L'augmentation des taux de fiscalité permettra de sauvegarder l'équilibre budgétaire de la collectivité, sur l'exercice à venir, tout en préservant les services proposés aux ascéens.

Il convient de rappeler que la ville souffre actuellement de ses taux d'imposition particulièrement bas, en comparaison avec les communes de même strate démographique appartenant à un groupement à fiscalité mixte. En appliquant les taux d'imposition moyens en vigueur sur le territoire aux bases fiscales de la collectivité, on constate que la ville d'Essey-lès-Nancy devrait lever 2,5 fois plus de contributions directes qu'actuellement (soit 4,6 M€ contre 1,6 M€).

La ville doit impérativement faire progresser, chaque année, ses recettes fiscales pour retrouver un nouvel équilibre budgétaire durable, conforme à sa taille démographique, et pour continuer de répondre aux besoins de ses habitants. Cette progression doit cependant être mesurée pour ne pas reporter sur la fiscalité des ménages la pression exercée par l'Etat sur la collectivité, et ce d'autant plus que, en dépit du désengagement financier et des transferts de compétences exercés par l'Etat, l'imposition sur le revenu ne régresse pas.

D. POURSUIVRE LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

L'année 2010 sera caractérisée essentiellement par la poursuite des opérations d'équipement engagées en 2009 portant sur la valorisation du patrimoine communal, et notamment du patrimoine scolaire, et le développement d'équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse.

1. La poursuite des opérations engagées l'exercice précédent

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010**

Plusieurs opérations, engagées en 2009, se poursuivront sur l'exercice 2010, sous forme de restes à réaliser (R.A.R.), de reports ou dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement, notamment :

- la 2^e tranche de la réhabilitation de l'école Mouzimpré pour 420.000 € (dans le cadre des crédits de paiement ouverts dans l'autorisation de programme correspondante) ;
- la construction de la crèche multi-activités pour 494.000 € (dans le cadre, des crédits de paiement ouverts dans l'autorisation de programme correspondante) ;
- l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour 293.000 € (dans le cadre, en partie, des crédits de paiement ouverts dans l'autorisation de programme correspondante) ;
- la réhabilitation et l'extension de l'espace Pierre de Lune pour 150.000 € (inscrits en R.A.R.) ;
- les études de la rénovation de la salle Maringer pour 103.000 € (inscrits en R.A.R.) ;
- l'aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais d'Assistantes Maternelles pour 42.000 € (inscrits en partie en R.A.R.) ;
- l'acquisition de la Butte Sainte-Geneviève pour 46.000 € (à inscrire sous forme de reports de crédits) ;
- l'acquisition d'un logement d'urgence pour 50.000 € destiné à accueillir les ascéens provisoirement privés de logement (à inscrire sous forme de reports de crédits).

 **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010****2. Les nouveaux investissements**

Les nouveaux investissements de l'exercice à venir se concentreront essentiellement sur :

- la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance pour 60.000 € ;
- la réalisation de travaux d'aménagements pour l'amélioration du cadre environnemental des ascènes pour 150.000 € environ (réalisation d'un jardin public Rue Mère Thérésa et de l'esplanade du Haut-Château) ;
- la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipements pour les écoles de la ville (travaux de rénovation à l'école élémentaire d'application, travaux d'accessibilité et acquisition de matériel et mobilier, dont des tableaux numériques interactifs) pour 250.000 € environ ;
- installations de dispositifs de récupération d'eau de pluie pour 60.000 €.

3. Le financement des investissements

Comme en 2009, le financement des investissements sera assuré essentiellement par le recours aux subventions et dotations (F.C.T.V.A.) et à l'emprunt.

L'autofinancement, ou épargne brute de l'exercice, devrait se limiter aux dotations aux amortissements pour un montant d'environ 300.000 €, en raison des recettes de gestion particulièrement contraintes sur cet exercice.